

Voici pour information
les étapes normales du
développement de la parole

3 mois

- réagit aux bruits, à la voix, à la musique : sursaute, arrête son activité.
- dit "aaa...euh".

6 mois

- se tourne vers un bruit produit hors de sa vue.
- babille
- répond par des vocalises quand on lui parle.

12 mois

- dit des syllabes redoublées "baba".
- réagit à son prénom.
- comprend certains mots et ordres simples.

18 mois

- dit quelques mots reconnaissables.
- comprend les phrases courtes.

Si ces informations et celles que vous aurez demandées au personnel de la maternité ne vous suffisent pas, contactez l' A.R.C.A.M.M.H.E :

Association Régionale de Champagne-Ardenne pour le dépistage et la prévention des Maladies Métaboliques et des Handicaps de l'Enfant

Institut Alix de Champagne
45 rue Cognacq-Jay 51100 REIMS
Tel : 03.26.78.78.16



Plaquette réalisée par Claire Jacob,
sage-femme avec la collaboration du
Docteur Pascal Schmidt.
Photographie D. Germain. Reims

Information sur le
dépistage néonatal
de l'audition

Chers Parents,
votre enfant va bénéficier
durant votre séjour à la maternité
d'un test de vérification de l'audition.

BABY

Pourquoi vérifier l'audition de votre enfant ?

Parce que plus d'un bébé sur 1000 naît avec une audition faible au point de perturber son développement, particulièrement celui de son langage.

Et dans la plupart des cas, ce trouble de l'audition passe inaperçu pendant plusieurs mois.

Afin de repérer à temps ces bébés qui ont besoin d'aide, un test de l'audition est réalisé à chaque nouveau-né.



Test des otoémissions acoustiques

Comment vérifier l'audition d'un bébé ?

On peut vérifier l'audition d'un nouveau-né grâce à un test appelé "otoémission acoustique".

Ce test peut être réalisé dès le 3ème jour de vie chez un enfant calme.

C'est un examen non douloureux, rapide, qui peut être pratiqué en présence de la maman et du papa.

Une petite sonde reliée à un boîtier est placée dans l'entrée de l'oreille, elle vérifie que cette oreille est capable de répondre à une stimulation sonore en faisant un léger écho.

Un autre test appelé "potentiels évoqués auditifs" est utilisé chez le prématuré ou en cas d'échec des otoémissions acoustiques.

Sa technique, plus sensible, étudie le bon fonctionnement du nerf auditif.

Le résultat du test effectué est soit "test réussi" soit "test à refaire".

Ce résultat vous sera donné immédiatement et sera noté dans le carnet de santé.

Que signifie un test réussi ?

Cela signifie que l'oreille a un fonctionnement normal.

Un test réussi sur au moins une oreille permet de dire que l'enfant a une oreille qui fonctionne bien.

Ensuite, l'audition de votre enfant sera surveillée lors des visites obligatoires chez le pédiatre ou le médecin, puis lors des visites de santé à l'école.

En effet pendant l'enfance, certaines affections comme l'otite peuvent parfois modifier l'audition. Il faut donc rester attentif à l'audition de votre enfant et au moindre doute n'hésitez pas à en parler à votre médecin.

Que signifie un test non réussi ?

Cela ne veut pas dire qu'il y a une surdité. En effet, il peut s'agir d'un problème technique : trop de bruit dans la pièce, bébé pas assez calme, persistance de liquide amniotique dans l'oreille...

Dans ce cas, le test sera refait le lendemain voir le surlendemain si nécessaire.

Mais dans quelques cas, le test peut rester négatif. Le pédiatre vous orientera alors vers un médecin ORL pour faire un nouveau test. Cette consultation avec le médecin ORL doit avoir lieu dans les semaines suivantes.